

1700 Fribourg 026/4264411 https://www.laliberte.ch/ Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd. Tirage: 36'783



Page: 8 Surface: 79'871 mm2 ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG WWW.FR.CH

Ordre: 1088138 N° de thème: 999.080 Référence: 90880929 Coupure Page: 1/2

A moins d'un revirement en deuxième lecture, les familles modestes disposeront bientôt d'un soutien

Un débat-fleuve pour un thème-fleuve



Les députés les prestations complémenaux familles avec des enfants Alain Wicht/ photo prétexte

« DOMINIQUE MEYLAN

Prestations complémentaires >>

Cela fait presque vingt ans que les prestations complémentaires (PC) pour les familles modestes, pourtant prévues par la Constitution, se font attendre. Cela valait bien un débat-fleuve au Grand Conseil mercredi. Après avoir rejeté une demande de renvoi (voir encadré), les députés ont pris une avance déterminante en achevant la première lecture. Un changement important a été décidé: le canton devra s'acquitter de la totalité de la facture.

«Ce n'est pas possible



de toujours charger l'Etat»

Philippe Demierre

«Cette loi a eu une peine maximale à éclore», a commenté le rapporteur de la commission, Benoît Rev (cg-pcs, Fri-

bourg), dont le parti s'est inlassablement battu pour ce thème. Ce projet a pour objectif de soutenir de manière ciblée les familles de conditions modestes. Tout un arsenal est prévu pour favoriser leur réinsertion avec l'aide des guichets familles. «Les enfants ne doivent pas devenir un risque de pauvreté», a relevé la centriste Anne Meyer Loetscher (Estavayer). Selon les calculs du canton, près de 1200 familles pourraient bénéficier de ces PC. Le coût brut est estimé à plus de 14 millions de francs, mais il faut soustraire certaines dépenses qui sont déjà allouées, comme l'aide sociale que touchent près de 800 familles.

Les coûts nets se réduisent à



La Liberté 1700 Fribourg 026/ 426 44 11 https://www.laliberte.ch/ Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd. Tirage: 36'783 Parution: 6x/semaine



Page: 8 Surface: 79'871 mm² ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG

Ordre: 1088138 N° de thème: 999.080 Référence: 90880929 Coupure Page: 2/2

4.5 millions de francs.

Question sensible

La répartition de la facture entre le canton et les communes a fait débat. La question est sensible, à tel point que le Conseil d'Etat a menacé de retirer le projet pendant la phase de commission, après une proposition de prise en charge à 100% par l'Etat. «Cette menace a été vécue comme un manque d'égards face au parlement», a rapporté Benoît Rey. Savio Michellod (plr, Granges) a récidivé avec un amendement. C'est à une très courte majorité (52 oui, 50 non) que la totalité des coûts a été confiée au canton.

Président de l'Association

des communes fribourgeoises.

le centriste David Fattebert (Le Châtelard) s'est battu pour cette solution: «Même avec 100% pris en charge par l'Etat, nous aurons des coûts pour les guichets familles.» Pour Savio Michellod, «la Constitution indique que le financement des PC est à 100% étatique. Il n'y a pas à tergiverser.» Dans le camp adverse, on prônait un compromis. «L'introduction des PC décharge de manière importante les communes de leurs charges d'aide sociale», a rappelé Benoît Rev. Ouant au directeur de la Santé et des affaires sociales, Philippe Demierre, il a milité pour un partage à 50% entre le canton et les communes: «Ce n'est pas possible de toujours. charger l'Etat.»

L'age des bénéficiaires a également suscité de vives discussions. La commission proposait de passer de 8 à 12 ans. «La Constitution date de 2004, et la situation s'est aggravée en vingt ans», a plaidé Bernadette Mäder-Brülhart (cg-pcs, Schmitten). Selon elle, les parents ne pourront pas forcément augmenter leur taux de travail pour améliorer leur situation avec un enfant de huit ans. «Les familles vont entrer à l'aide sociale. Quelle indignité et quelle pingrerie», a poursuivi Pascale Michel (ps, Neyruz). «Mais la Constitution parle d'enfants en bas âge», a rétorqué Philippe Demierre. C'est par 56 voix contre 49 que les députés ont préféré en rester à huit ans.

La droite s'est également inquiétée à plusieurs reprises d'éventuels abus. Le PLR, par la voix de Savio Michellod, a promis un amendement en deuxième lecture ce jeudi: «La surveillance des bénéficiaires est un élément important.» En l'état, le projet n'est pas soumis au référendum financier obligatoire. Il pourrait entrer en vigueur le 1er janvier 2025. »

LA DROITE DEMANDE LE RENVOI DU PROJET

Pour les groupes PLR-PVL et UDC dans leur majorité, il manquait un aspect important au projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles. «Nous demandons d'assurer une meilleure coordination avec la loi sur l'aide sociale. Il n'échappe à personne que le socle des bénéficiaires sera le même», a expliqué la cheffe du groupe PLR-PVL, Antoinette de Weck (Fribourg). Parmi les autres reproches, le dispositif mis en place pour aider les familles à sortir de leurs difficultés ne serait pas assez réfléchi. Quant aux éventuels abus, la droite aurait souhaité des assurances sur le dispositif mis en place. Cette proposition a suscité un tollé, en particulier à gauche. Pour Pierre Mauron (ps, Riaz), il faut respecter le droit et la Constitution: «Nous pouvons agir et corriger ce qu'a fait la commission. Mais c'est un devoir pour nous d'agir.» Selon le conseiller d'Etat Philippe Demierre, l'intégration socioprofessionnelle est au cœur du dispositif: «Les mesures des guichets familles pour une meilleure intégration sont décrites dans la loi.» C'est par 62 voix contre 43 (2 abstentions) que cette demande de renvoi a été rejetée. DM